

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 77 du 15 janvier 1964:

n° 77

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 janvier 1964

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro

31 janvier 1964

### TEXTE INTÉGRAL

M. J.C. Rigolet est autorisé provisoirement à exploiter dans l'établissement dit «Bar de la Marine» la licence de débit de boissons de l'e classe accordée à M. Idot par la décision n° 322 du 14 mars 1963 susvisée.